

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 12 juin 2018**

**Date de convocation :**  
5 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin à 19h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Martine MERELLE, maire-adjoint.

**Etaient présents :** MMES Martine MERELLE, Sandrine BUISSON, Estelle PRUVOST, Maryse PAVARD, Josiane MAILLEBOUIS, M. Pierre BOUCHE

**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 11  
Présents : 6  
Votants : 7

**Absente représentée :** MME Simone Equer, donne pouvoir à MME Josiane MAILLEBOUIS

**Absents excusés :** M. Sylvain LAMBERT, MMES Sandrine MOREIRA DA CRUZ, Corinne DAVERDIN, Aurélie GRAND,

**Secrétaire de séance :** MME Martine MERELLE

La séance débute à 19h00

MME Martine MERELLE est désignée présidente de la séance en l'absence de M. Sylvain LAMBERT

**1/ Lecture et Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 avril 2018**

Mme MERELLE fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2018. Elle demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2/ Dossier de demande d'aide d'urgence**

Mme MERELLE fait lecture des échanges par mail et téléphone avec l'assistante sociale, MME GUERIN, qui est en relation avec M. X et MME Y.

MME PAVARD intervient pour dire que le couple a déjà bénéficié d'une aide d'urgence de la part du CCAS en 2017 pour régler leur facture d'eau (pour un montant de 183€, versés au SIAEP, conformément à la délibération du CCAS n° 2017/10).

MME MERELLE explique que l'endettement du couple est dû au règlement du loyer de leur logement à Rochefort, qui est trop élevé par rapport à leurs revenus de retraite.

MME MERELLE lit le mail qui propose la solution de logement social à Rambouillet, à la résidence « La Maison du Bon Vieux Temps » (studio et deux pièces) et indique que M. X et MME Y y sont réticents.

M. BOUCHE évoque la possibilité de leur proposer un logement communal. Mme MERELLE objecte que ce sont justement des logements communaux et non sociaux. Un de ces logements a une chambre et salle de bains à l'étage et comprend un jardin à entretenir, l'autre se situe au troisième étage sans ascenseur, et ne semblent par conséquent pas adéquats pour des personnes ne bénéficiant pas d'une très bonne santé. MME PRUVOST ajoute que cela n'offre pas de solution pérenne.

M. BOUCHE, MMES BUISSON ET PRUVOST proposent de leur donner 300 € pour soulager leurs charges pendant quelques temps ; ils demandent si un calcul des charges a été fait. MME MERELLE leur dit que oui, et que des sommes mensuelles dues par le couple en terme de dépenses d'énergie, eau, assurances voiture et habitation, téléphone (à hauteur d'un plafond de 16€) sont de 294.16 €, au vu des factures communiquées par le couple au dossier.

Mme MERELLE demande s'il y a des objections. Tout le monde étant d'accord, il est décidé de verser à chaque organisme créancier, EDF, ENGIE, AREAS ASSURANCES, CREDIT MUTUEL, SIAEP, RD BY SFR, la somme correspondant aux charges du couple pour le mois de juin 2018, soit en tout, 294.16 €. La délibération est donc votée à l'unanimité.

Mme MERELLE dit que le sujet des logements communaux sera évoqué lors d'un prochain conseil d'administration, en septembre.

### 3/ Informations et questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h00

Liste des délibérations prises lors de la séance du mardi 12 juin 2018 :

- DCadm 2018-07 – Demande d'aide d'urgence pour M. X et MME Y

Le maire-adjoint

MME Martine MERELLE

p/O Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

